

Monsieur le premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Pont-Scorff, le 28 février 2025,

*Dossier suivi par Soazic DHORNE – Coordinatrice
coordination@appcb.fr - 06 03 60 30 19*

Copie

*Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne
Préfet de la région Bretagne
Préfets des départements des Côtes d'Armor, du
Finistère et du Morbihan
Directeurs Départementaux des Territoires et de la
Mer des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine
et du Morbihan*

Objet : Soutien à l'Office Français de la Biodiversité

Monsieur le premier Ministre,

19 commissions locales de l'eau (CLE) en Bretagne affirment leur soutien total à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et son personnel.

Face aux différentes crises qui s'accroissent depuis quelques années, entre sécheresses et inondations, ce bien commun qu'est l'eau, est devenu un enjeu crucial pour notre région, où les liens étroits entre état des milieux naturels environnants, état des masses d'eau et disponibilité de la ressource sont indiscutables. Dans ce contexte, les CLE de Bretagne s'engagent dans la protection de la qualité de l'eau et des milieux connexes (ripisylve, zone humide, mare, etc.) auprès des territoires dont elles ont la charge. Cet objectif ne peut être atteint que si l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire travaille en concertation. Il est donc nécessaire de maintenir et renforcer ces lieux d'échanges sereins, que sont les CLE, et d'éviter d'opposer les services de l'Etat, représentés en partie par l'OFB, et les représentants des agriculteurs. Les équipes de l'OFB, essentielles dans ce travail de concertation, apportent l'expertise nécessaire aux acteurs locaux pour comprendre les enjeux complexes liant eau et biodiversité, et les intégrer dans la planification de la gestion de l'eau.

Il revient statutairement à l'OFB d'exercer son expertise et d'identifier les causes des différentes atteintes portées à la qualité de l'eau, aux cours d'eau et milieux connexes, dont la préservation est essentielle pour atteindre les objectifs communs de la Directive Cadre sur l'eau et les milieux aquatiques.

Il nous semble également important de rappeler que cet organisme public est essentiel pour faire respecter les lois et règlements du code de l'environnement. Notre état de droit ne peut fonctionner sans organe de contrôle, qui « exerce la police de l'eau », mission assurée par l'OFB. Cet organe de contrôle accompagne tous les acteurs publics ou privés dans la préservation de la biodiversité et contribue à la préservation de la ressource en eau, afin d'assurer la sécurité sanitaire de nos citoyens et la résilience de nos territoires. Il revient à l'OFB de faire respecter l'Etat de Droit qui est le cadre de référence et la condition du débat citoyen. Il revient en particulier à l'OFB de faire respecter l'ensemble des textes pertinents permettant la protection qualitative et quantitative de l'eau et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, nous considérons que le financement de l'OFB devrait bénéficier de ressources propres non conditionnées aux sommes perçues et reversées par les agences de l'eau.

Les Commissions Locales de l'Eau renouvellent leur confiance et leur soutien à l'OFB. Elles considèrent que par ses missions, son expertise et par le dévouement de ses agents, l'OFB joue un rôle fondamental dans l'application de l'Etat de Droit et le respect de l'intérêt général, assurant par là même des débats éclairés dans les instances délibératives.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le premier Ministre, nos respectueuses salutations.

Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI

Monsieur Jean-Pierre OMNÈS

Monsieur Gaël CALVAR

Madame Gaëlle VIGOUROUX

Madame Annie BRAS-DENIS

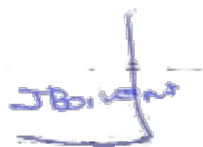
Monsieur Jean-Luc BARBO

Monsieur Christophe BÈLE

Monsieur Christophe FAMBON

Monsieur Antoine PICHON

Monsieur Joseph BOIVENT



Madame Danièle KHA



Monsieur Laurent PERON



Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR



Monsieur Guy PENNEC



Monsieur Jean-Paul COZIEN



Monsieur Éric JOUSSEAUME



Monsieur Bruno RICARD



★ SAÏGE RANCE FRENIER ★
SYNDICAT
MIXTE DE
PORTAGE
BAIE DE BEAUSSAIS

Monsieur Bruno BLANCHARD



Monsieur Michel DEMOLDER

